

ATTESTATION

Dans le but de se conformer à ses obligations à titre d'émetteur assujetti, Chartwell résidences pour retraités (« Chartwell ») s'engage à faire ce qui suit :

- a) Chartwell traitera Chartwell Master Care LP (l'« entité d'exploitation ») comme une de ses filiales. Toutefois si, conformément aux principes comptables généralement reconnus, il est interdit de consolider l'information financière de l'entité d'exploitation et celle de Chartwell et tant que l'entité exploitation (y compris ses intérêts commerciaux importants) représente un actif important de Chartwell, celle-ci fournira aux porteurs de parts des états financiers distincts pour l'entité d'exploitation (dont des renseignements sur ses intérêts commerciaux importants);
- b) tant que Chartwell est un émetteur assujetti, elle prendra les mesures requises pour que chaque personne qui serait un initié de l'entité d'exploitation, si l'entité d'exploitation était un émetteur assujetti, fasse ce qui suit : i) dépose des déclarations d'initiés concernant les opérations sur les parts de Chartwell (dont les titres qui sont échangeables en parts de Chartwell) et ii) respecte les interdictions prévues en droit concernant les opérations d'initiés. Par les présentes, Chartwell atteste que, à l'égard de l'exercice clos le 31 décembre 2016, elle s'est conformée à l'engagement qui précède.

Fait le 23 février 2017.

CHARTWELL RÉSIDENCES POUR RETRAITÉS

Par : « Vlad Volodarski »

Nom : Vlad Volodarski

Titre : Chef des finances et
chef des placements